

Flotte automobile : une gestion des risques approximative

COMP & BEN

12 novembre 2014 //

La gestion des risques liée aux flottes automobiles des entreprises laisse à désirer. Hormis la présence d'un équipement de sécurité minimal dans la voiture (ABS, airbags, ESP, etc.), les mesures qui doivent favoriser une conduite plus sécurisée, telles que la formation des conducteurs ou la cartographie de la conduite, ne sont que timidement intégrées.



© freedigitalphotos.net/koko-tewan

Les conclusions de la "Fleet Risk Management Survey 2014" d'Aon sont totalement surprenantes. On y apprend notamment que seul un cinquième des entreprises belges juge prioritaire une interdiction ou limitation de l'usage du GSM derrière le volant.

Hormis la prévision d'un équipement de sécurité minimal dans la voiture (ABS, airbags, ESP, etc.), les mesures qui doivent favoriser une conduite plus sécurisée ne sont que timidement intégrées. Le suivi des accidents semble également sujet à des améliorations : seuls 7 % des employeurs interrogés accordent de l'attention à la cause des accidents et seuls 10 % ont un entretien à ce sujet avec les conducteurs. Il n'est question d'un système de récompense pour les conducteurs prudents que dans 8 % des cas.

Vers une politique de prévention

Si l'on compare ces constatations avec les statistiques en matière de sinistres de 54.000 voitures de société, un changement de mentalité s'impose. Al Pijnacker, Director Consumer Solutions chez Aon Belgium, conseille d'introduire progressivement une politique de prévention: *"Il n'y a pas lieu d'avoir immédiatement recours à des gadgets de haute technologie et à la télématique. Des mesures préventives telles que l'offre de cours en ligne, la communication à l'occasion d'un accident et la sensibilisation en matière de sécurité ne sont pas des initiatives coûteuses et produisent leurs fruits à condition de connaître une certaine continuité et d'avoir un caractère répétitif. L'introduction de la gestion des risques exerce en outre non seulement un effet réducteur des coûts (moins de sinistres, des primes d'assurance plus faibles, une baisse de la consommation) mais garantit également un résultat favorable pour la sécurité sur la route."*

Pour réduire les statistiques

Les causes premières incontestées en matière d'accidents sont le stationnement et les manœuvres ainsi que la collision avec une voiture qui précède ou à l'arrêt, et ce tant en termes de nombre d'accidents qu'en termes de montants qu'engendrent ces sinistres. Les principales causes sont invariablement imputables à la conduite des conducteurs. L'introduction de mesures de gestion des risques pourrait indubitablement avoir une incidence positive sur les statistiques en matière de sinistres et entraîner une économie pour les parcs automobiles des entreprises.

Quant à l'aspect préventif, des mesures sont prises au compte-gouttes. À peine 7 % des entreprises interrogées estiment qu'il est important d'introduire des outils de gestion des risques. Une formation à la conduite ou des mesures en matière de conduite sont considérées comme une bonne mesure prioritaire pour 8 % et 5 % d'entre elles.

Sponsor links

